

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 03/12/2024

Membres présents : **AMBROISE Laurette, BONNIN Gilles, BOUVARD Julie, BRULAY Flavie, FOURNIER Clotilde, GIROD Michel, GUICHARD Bertrand, LAUGERETTE Laurent, LIGEROT François, ROQUET Virginie**

Membres excusés : **PONT Loïc,**

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Secrétaire de séance : GIROD Michel

Ouverture de séance à 19h35

**Lecture du précédent Procès-verbal du conseil municipal** du 21 octobre 2024 : adoption à l'unanimité

Ordre du jour :

- Délibération sur le rapport de la CLECT du 14/10/2024
- Débat sur le rapport de la Cour des comptes concernant la communication de Grand Bourg agglomération
- Présentation du CA2024 au 14/11 et projet BP2025
- Comptes rendus des commissions
- Questions et informations diverses

### **Approbation du rapport de la CLECT**

Madame le Maire expose :

- Le 7 octobre 2024, Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur la modification de la définition de l'intérêt communautaire concernant la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires » en retirant de la liste d'intérêt communautaire 14 équipements sportifs. Cette décision s'inscrit dans le prolongement de son projet de territoire et de son pacte de gouvernance. En effet, Grand Bourg Agglomération s'est engagée, dès 2020/2021, à organiser la déconcentration de son action, en vertu du principe de subsidiarité et au travers de 4 leviers principaux, dont la modification du périmètre de l'intérêt communautaire,
- la commune de Malafretaz a fait part du fait qu'elle envisageait de sortir du dispositif des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à compter de la rentrée scolaire 2024, à l'instar d'autres communes qui étaient sorties du dispositif à la rentrée 2018-2019,
- la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie le 27 septembre 2024 par le Président de Grand Bourg Agglomération pour évaluer l'incidence financière de ces deux sujets,

C'est ainsi que la CLECT s'est réunie lundi 14 octobre 2024 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux communes concernées.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des Attributions de Compensation (AC) et fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2025.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes :  
La première consiste en l'approbation du rapport par toutes les communes membres, au plus tard le 25 janvier 2025 (soit dans les 3 mois suivant sa réception par toutes les communes) à la majorité qualifiée, soit les deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.  
Puis, le Conseil communautaire délibérera pour prendre acte des nouveaux montants d'Attribution de Compensation en tenant compte des montants de charges transférées fixés dans le dernier rapport de la CLECT adopté.

Il est donc demandé au Conseil d'approuver l'ensemble du rapport de la CLECT du 14 octobre 2024.

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 7/10/2024 modifiant l'intérêt communautaire concernant la compétence optionnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaires »

Vu le rapport final de la CLECT approuvé à l'unanimité lors de la réunion du 14/10/2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

**APPROUVE** le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération qui détermine l'évaluation des charges correspondantes à la gestion de 14 équipements sportifs d'ultra proximité pour 11 communes concernées et à la sortie du dispositif des temps d'activité périscolaires par la commune de Malafretaz

### **Enquête de la Chambre régionale des comptes sur la communication de la CA3B Rapport d'observations définitives et sa réponse**

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'examen, par la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre d'une enquête portant sur la communication des collectivités locales.

Lors de sa séance du 24 avril 2024, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au président de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation du rapport ayant eu lieu le 7 octobre 2024, et en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ces observations définitives doivent être présentées au conseil municipal et donner lieu à un débat.

Madame le Maire présente ce rapport d'observations définitives et sa réponse.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**  
**ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes accompagné de la réponse écrite de Monsieur le Président, relatif à la 2/3 gestion de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse – Grand Bourg Agglomération concernant les exercices 2018 et suivants dans le cadre d'une enquête régionale sur la communication des collectivités publiques ;  
**ACTE** de la tenue du débat portant sur le rapport

### Présentation du compte administratif provisoire au 14/11/2024 et du projet de budget primitif 2025

La commission finances s'est réunie le 14 novembre 2024, ainsi la présentation a été validée par la commission et le conseil municipal.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF au 14/11/2024**

Document de travail interne à la mairie

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
chapitres	libellé	Totaux
11	charges à caractère général	31 300,24 €
12	Charges de personnel	27 765,00 €
14	Atténuation de produits	2 705,00 €
65	Charges de gestion	67 797,39 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
42	opération d'ordre -Dotations aux amortis	5 598,36 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00 €
	<b>sous total</b>	<b>135 165,99 €</b>
23	<i>Virement en investissement</i>	<i>83 276,71 €</i>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>218 442,70 €</b>
chapitres	libellé	Totaux
2	excédent antérieur reporté	94 826,99 €
70	Produits des services	1 411,95 €
73	Impôts et taxes	58 919,00 €
74	Dotations et participations	36 122,10 €
75	Autres produits de gestion courante	25 738,69 €
77	Produits exceptionnels	1 423,97 €
	<b>sous total</b>	<b>123 615,71 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>218 442,70 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
chapitres	libellé	Totaux
	Reste à réaliser	
001	Déficit d'invest reporté 2023	93 283,47 €
16	Remboursement caution et Emprunts	0,00 €
20	Immo incorporelles - subv équipement (Ecoles)	26 486,44 €
21	Immobilisations corporelles comprenant (travaux SDF, voirie)	67 771,50 €
23	immos en cours	1 890,00 €
23	<b>Immobilisations en cours (réserves)</b>	<b>24 506,90 €</b>
20	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>213 938,31 €</b>
chapitres	libellé	Totaux
	Reste à réaliser	
21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>83 276,71 €</i>
1	Excédent antérieur reporté	0,00 €
40	amort subvention équipement	5 598,36 €
23	Travaux en cours	0,00 €
13	Subventions d'investissement	15 412,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées, caution	0,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	109 651,24 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>213 938,31 €</b>

## BUDGET PRIMITIF 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
chapitres	libellé	Totaux
11	charges à caractère général	23 460,00 €
12	Charges de personnel	38 200,00 €
14	Atténuation de produits	2 705,00 €
65	Charges de gestion	72 150,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
42	opération d'ordre - Dotations aux amortis	7 000,00 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	0,00 €
	<b>sous total</b>	<b>143 515,00 €</b>
23	<i>Virement en investissement</i>	<i>88 704,90 €</i>
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>232 219,90 €</b>
chapitres	libellé	Totaux
2	excédent antérieur reporté	70 170,90 €
70	Produits des services	645,00 €
73	Impôts et taxes	99 300,00 €
74	Dotations et participations	41 104,00 €
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
	<b>sous total</b>	<b>162 049,00 €</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>232 219,90 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		
chapitres	libellé	Totaux
	Reste à réaliser	0,00 €
001	Déficit d'invest reporté	31 935,00 €
16	Remboursement caution et Emprunts	650,00 €
20	Immos incorporelles (subv équipement) (pour école)	18 955,04 €
21	Immobilisations corporelles comprenant (cheminements et voirie)	8 000,00 €
23	<b>Immobilisations en cours (réserves)</b>	<b>100 997,86 €</b>
20	Dépenses imprévues d'investissement	0,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>160 537,90 €</b>
chapitres	libellé	Totaux
	Reste à réaliser	
21	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>88 704,90 €</i>
1	Excédent antérieur reporté	0,00 €
40	amort subvention équipement	7 000,00 €
23	Travaux en cours	0,00 €
13	Subventions d'investissement	14 004,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées, caution	730,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	50 099,00 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>160 537,90 €</b>

2024-40

### Compte rendu des commissions

Réunion sur le 7/11 sur le PEDT : réalisation du programme pour Novembre-Décembre et Janvier : sur le Bien vivre ensemble, la chandeleur, le Vendée Globe.

Réunion de présentation du voyage à Paris du 10/12/2024 : se fera du 16 au 19 juin 2025.  
Hébergement en auberge de jeunesse dans les Marais.

Principaux lieux visités : quai d'Orsay, Tour Eiffel, tuileries, art et métier, balade en bateau mouche, Notre Dame, Assemblée Nationale, .....

Cout : 20 000€ pour 54 élèves soit 370€ par enfant : financé pour 105€ par le Sou des Ecoles, 105 € par les mairies, 160 € par la famille.

Commission du 18/11 pour colis des Aînés : 23 personnes bénéficiaires, budget 30 €/colis, groupé pour couple, commandé chez Gamm Vert, distribution semaine 51.

### Questions et informations diverses

- Impayé logement communal : en raison de la trêve hivernale, l'expulsion n'a pas pu se dérouler
- Présentation du bulletin communal 2025 : quasi terminé, distribution le 8 janvier
- Cérémonie des vœux le 12 janvier : à partir de 10h30 puis à 11h Restitution de l'ABC

**Lever de la séance à 21h30**

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 10 DECEMBRE 2024**

AMBROISE Laurette	
BONNIN Gilles	
BOUVARD Julie	
BRULAY Flavie	
FOURNIER Clotilde	
GIROD Michel	
GUICHARD Bertrand	
LAUGERETTE Laurent	
LIGEROT François	
PONT Loïc	<i>Absent</i>
ROQUET Virginie	

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 10 Décembre 2024 :

23	Délibération sur le rapport de la CLECT du 14/10/2024	Finances	Unanimité
24	Débat sur le rapport de la cour des comptes concernant la communication de GBA	Institution et Vie politique	Unanimité